

COMMISSION DES FINANCES

Séance du mercredi 1^{er} juillet 1925.

La Séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. MILLIES LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES LACROIX. HENRY BERENGER.
HENRY CHERON. PAUL DOUMER. BLAIGNAN.
FRANCOIS MARSAL. BOUCTOT. ROUSTAN.
PASQUET. LEBRUN. SERRE. PAUL PELISSE.
DAUSSET. DEBIERRE. FRANCOIS SAINT-
MAUR. BIENVENU-MARTIN. R.G.LEVY.
REYNALD. HERVEY. HIRSCHAUER. LEON
PERRIER.

EXCUSÉ : M. FERNAND FAURE

+++++

LETTRE DU MINISTRE DU COMMERCE

M. LE PRESIDENT donne connaissance d'une lettre par laquelle M. LE MINISTRE DU COMMERCE lui fait savoir qu'il sera à la disposition de la Commission, un jour très prochain, à l'effet d'être entendu par elle sur la question de la télégraphie sans fil. La Commission des Affaires Etrangères ayant manifesté le désir d'entendre également les explications de M. LE MINISTRE sur cette question, M. LE PRESIDENT propose d'inviter les membres de cette Commission à l'audition (Assentiment).

M. PAUL PELISSE.- Depuis plus de deux ans, nous attendons les explications du Gouvernement sur cette question. Je suis heureux qu'il se décide enfin à nous les fournir.

M. PASQUET.- Je demande que le ministre soit entendu également sur la question de la radiotéléphonie.

LETTRE DU MINISTRE DES COLONIES

M. LE PRESIDENT fait connaître qu'il a également reçu de M. LE MINISTRE DES COLONIES, une lettre par laquelle il lui fait savoir qu'il sera vendredi prochain à la disposition de la Commission, pour être entendu par elle sur l'état de l'Afrique équatoriale française.

PROGRAMME NAVAL

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi portant ouverture de crédits sur l'exercice 1925 pour l'exécution des unités constituant le reliquat de la deuxième tranche du programme naval.

M. CHERON, RAPPORTEUR SPECIAL.- La Chambre des Députés a adopté le 24 avril dernier, un projet de loi portant ouverture sur l'exercice 1925 d'un crédit de 35 millions pour la mise en chantiers de :

- 1 croiseur léger
- 3 contre-torpilleurs
- 4 torpilleurs
- 7 sous-marins de 1^e classe
- 2 sous-marins mouilleurs de mines
- 1 mouilleur de mine de surface
- 1 transport d'aviation.

En outre, sur ce crédit de 35 millions, une somme de 500.000 francs est prévue pour les premiers travaux de construction, à Paris, d'un immeuble destiné à abriter le service technique des constructions navales.

Ce projet a fait l'objet de la part de notre collègue M. FARJON, au nom de la Commission de la Marine, d'un avis favorable. Je me bornerai donc à l'examiner du seul point de vue financier.

Deux questions se posent à notre esprit en présence de ce projet :

1° Les prix unitaires sont-ils acceptables ?

2° L'importance de la sous-tranche du programme naval dont on nous demande d'autoriser la construction a-t-elle été judicieusement choisie dans le cadre du programme naval et les charges financières qui en résulteront ne seront-elles pas excessives ?

En ce qui concerne la première question, nous constatons que les prix ont considérablement augmenté depuis novembre 1921 puisqu'ils sont passés par tonne de :

9.000 francs à 12.845 francs pour les croiseurs;

11.000 francs à 15.533 francs pour les contre-torpilleurs;

14.000 à 19.214 francs pour les sous-marins de 1^e classe.

Par comparaison avec les prix d'avant-guerre l'indice d'augmentation est de 424 % pour les torpilleurs et de 400 % pour les sous-marins.

Or, les prix de la main-d'oeuvre ayant augmenté de 460 % dans les arsenaux et de 477 % dans l'industrie privée, et les prix des matières premières ayant augmenté de 5 à 600 %, on peut dire que les évaluations de la marine ont été faites avec un juste souci d'économie.

Il nous reste à souhaiter que les commandes à l'industrie privée soient échelonnées de telle sorte que la concurrence puisse jouer entre les différentes

entreprises, et que l'on réserve, la plus grosse partie des constructions nouvelles à nos arsenaux dont le rendement s'est grandement amélioré.

En ce qui concerne maintenant la seconde question relative à l'importance de la sous-tranche du programme dont on nous demande d'autoriser l'exécution, on peut dire que cette sous-tranche a été judicieusement choisie

La dépense totale qui résultera de son exécution est évaluée à 837 millions. Elles s'échelonnent sur 5 années de la façon suivante :

35 millions en 1925	
203	" 1926
299	" 1927
210	" 1928
90	" 1929

Cet échelonnement me semble judicieux, et je ne puis que vous proposer de l'approuver.

Il me reste un mot à dire au sujet de la réorganisation des services techniques.

Le projet, dans le paragraphe final de l'article 1^{er} comprend des dispositions tendant :

1^o à aménager, dans le voisinage du bassin des carènes, les installations et le matériel nécessaires au service technique des constructions navales;

2^o à porter l'effectif de ce service, par prélèvement dans les ports et établissements, jusqu'à l'effectif de 17 ingénieurs du génie maritime et de 160 officiers des Directions de travaux, agents techniques et ouvriers.

En ce qui concerne ce renforcement du personnel technique à la disposition immédiate du ministre, je ne

puis que vous proposer de l'approuver. Pour ce qui est de la construction d'un immeuble neuf, tout en reconnaissant que l'installation actuelle du service des constructions navales dans les combles de la rue Royale est défectueuse, je vous propose, étant donné l'importance de la dépense prévue à cet effet, d'entendre les explications que ne manquera pas de nous fournir M. LE MINISTRE DE LA MARINE.

Pour résumer mes conclusions, je dirai que le sacrifice qu'on nous demande est évidemment très lourd dans l'état actuel de nos finances, mais qu'il s'agit de dépenses absolument indispensables, tant au point de vue militaire qu'au point de vue économique, car, à les retarder on provoquerait des à-coups dans la construction des unités constituant le programme naval, à coups qui ne laisseraient pas d'avoir des répercussions financières fâcheuses.

Dans ces conditions, je conclus à l'adoption du projet de loi, sous réserve de l'audition de M. LE MINISTRE en ce qui concerne les dépenses prévues pour l'installation du service technique des constructions navales.

M. HENRY BERENGER.- Après le remarquable exposé que vient de nous faire M. CHERON, il semble qu'il n'y ait plus rien à dire sur le projet qui nous est soumis. Je tiens toutefois à faire quelques observations au sujet de la construction prévue d'un immeuble destiné à loger le service des constructions navales.

Le prédécesseur du Ministre actuel, M. DUMESNIL avait disjoint lui-même du projet qui nous occupe, le crédit prévu pour cette construction et il avait déclaré que cette question ferait, après de nouvelles études,

l'objet de propositions spéciales soumises au Parlement.

Or, ce crédit a été réintroduit, par la Chambre, à la suite des observations contenues dans le rapport de M. CHAPPEDELAINE et qui montraient l'urgence de la construction de l'immeuble projeté. Le rapport de notre collègue FARJON, au nom de la Commission de la marine du Sénat, reprend ces arguments.

Je fais, quant à moi, toutes réserves sur cette dépense nouvelle.

Sous MM. DE LANESSAN. THOMSON et DELCASSE, la France a eu une flotte bien plus importante que celle qu'elle possède à l'heure actuelle ou qu'elle projette de construire. Et cependant, le service des constructions navales, logé rue Royale, ne se plaignait pas d'y être trop à l'étroit.

Ne pourrait-on, si vraiment les locaux qu'il occupe sont reconnus insuffisants, le loger dans l'immeuble qu'occupent les services de l'école supérieure de la marine, Avenue RAPP, et faire revenir ceux-ci rue Royale dans les locaux que le départ du service des constructions navales rendrait libres.

Je retrouve, dans les propositions qui nous sont faites un indice de la tendance qu'ont tous les services administratifs à gonfler leurs attributions et à développer leur importance. Je supplie M. LE RAPPORTEUR SPECIAL de ne point céder à leurs sollicitations.

M. PAUL DOUMER.- Il est, en effet, curieux de constater que plus notre flotte diminue d'importance, plus les services de l'administration centrale de la marine augmentent.

On veut faire venir à PARIS un plus grand nombre de dessinateurs Pourquoi ?

Autrefois, les dessins d'exécution étaient faits dans les ports et cela n'en allait pas plus mal.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Le personnel que l'on se propose de faire venir à PARIS est nécessaire.

M. PAUL DOUMER.- J'en doute. La première tranche du programme naval était plus importante que celle que nous allons voter et pourtant, le personnel alors existant rue Royale a suffi à la préparer.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- En effet, alors pourquoi l'augmenter ?

M. PASQUET.- J'appuie les observations de M. DOUMER et de M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- La Commission est unanime à adopter les conclusions de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL en ce qui concerne l'exécution du programme naval. Pour ce qui est du renforcement du personnel du service technique des constructions navales, des réserves ayant été faites par divers membres de la Commission, je crois qu'il est sage que nous demandions à M. LE MINISTRE DE LA MARINE quelques explications complémentaires.

AUDITION DU MINISTRE

DE LA MARINE.

M. EMILE BOREL, MINISTRE DE LA MARINE est entendu par la Commission, sur le projet de loi relatif aux crédits de l'exercice 1925 pour l'exécution de la 2^e tranche du programme naval.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Ministre, nous vous remercions d'avoir bien voulu venir devant la commission

des finances apporter quelques éclaircissements sur le projet de loi relatif à la nouvelle tranche du programme naval.

J'en profite pour vous adresser les souhaits de bienvenue de la commission des finances qui, tout entière, est favorable au développement de notre marine, dans la mesure où l'état de nos finances le permet, bien entendu. Vous pouvez être assuré que la commission vous secondera de tous ses efforts.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. LE MINISTRE.- Monsieur le Président, je suis prêt à donner à la commission des finances tous les éclaircissements qu'elle désire. D'ailleurs, j'ai déjà été entendu par la commission de la marine et nous avons eu deux séances qui ont duré de trois à 4 heures chacune. Je ne pense pas qu'ici l'on me demande autant de détails techniques et je serais désireux de connaître tout d'abord les points principaux sur lesquels la commission sollicite de moi des explications.

Vous connaissez le but du projet : c'est de nous permettre d'effectuer, en 1925, la mise en chantiers d'unités nouvelles et d'assurer la continuité du travail tant dans les arsenaux que dans l'industrie privée.

A ce point de vue le projet comporte simplement la tranche prévue pour cette année: je n'ai, par conséquent, rien innové au moment où je suis arrivé au ministère, j'ai pris le statut naval tel qu'il avait été préparé et je vous demanderai de voter la tranche correspondant à cette année.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Ministre, la commission des finances tient à faire toute diligence : c'est hier que l'avis de la commission de la marine du Sénat a été déposé, c'est aujourd'hui seulement que nous avons les épreuves de cet avis et, sans désemparer M. LE RAPPORTEUR vient de nous donner communication de son rapport, qui est tout à fait remarquable.

Il a le désir de vous poser quelques questions et sans doute aussi M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

M. HENRY CHERON.-Rapporteur spécial.- Je crois pouvoir dire, sans commettre aucune indiscretion, que tout ce qui est, dans ce projet, relatif à l'exécution de cette fraction nouvelle de la seconde tranche du programme naval, à la partie technique de la construction des unités n'a pas rencontré d'objection au sein de la commission des finances. En revanche, des observations ont été présentées en ce qui touche la construction de l'immeuble de 5.500.000 Frs que vous voulez édifier pour y établir les services techniques, non pas qu'on trouve que ces services ne soient pas placés dans des conditions défectueuses, mais parce que dans la situation financière actuelle il apparaît à la commission que les ministères doivent s'entendre entre eux pour des aménagements dans les immeubles déjà existants sans en construire de nouveaux. Cette réserve s'impose surtout si l'on considère la variation des prix, qui fait qu'une prévision de dépenses de 5 millions peut ensuite aboutir en réalité à une dépense atteignant 10 ou 15 millions. Le ministère de la guerre notamment, dispose de certaines installations qu'il pourrait mettre à votre disposition.

D'autre part, des renseignements complémentaires ont été demandés par la commission en ce qui concerne le personnel technique qu'on doit déplacer des ports pour le faire venir vers PARIS. On sait bien qu'il ne s'agit pas de soldes nouvelles, puisqu'il n'y a pas création d'effectif, mais ces déplacements entraîneront des indemnités dont on désirerait savoir le coût exact.

J'ai, de plus, une question à poser moi-même à M. LE MINISTRE, en ce qui concerne cet immeuble qui coûterait 5.500.000 Frs. Il m'a été déclaré au ministère de la marine, - et c'est indiqué d'ailleurs dans le rapport de la Chambre des Députés, - qu'on envisageait 500.000 Frs (cinq cent mille francs) pour cette année. Où figurent-ils dans le projet de loi ?

M. LE MINISTRE.- Au chapitre 52. D'ailleurs, je dois dire pour renseigner complètement le Sénat sur ce point que c'est la Chambre qui a ajouté ces 500.000 francs et M. CHAPPEDELAINE dans son rapport indique les raisons pour lesquelles il a cru devoir ajouter ces 500.000 francs. Le chapitre 52 ne figurait pas dans le projet primitivement déposé.

M. HENRY CHERON.- C'est la raison pour laquelle on a porté le projet de 34.500.000 Frs à 35 millions.

M. LE MINISTRE.- C'est exact.

Je dois dire que cette question de l'installation des services techniques m'a préoccupé dès mon arrivée au ministère, car elle est évidemment très importante : il est en effet très intéressant d'avoir de bons services techniques, des plans de bateaux exécutés avec soin et il n'est pas douteux que le fait d'avoir des études

bien faites peut entraîner des économies considérables au point de vue de l'exécution. C'est, du moins, l'argument qu'ont fait valoir mes services du ministère de la marine en faveur de leur thèse. Ce n'est pas beaucoup disent-ils, que de dépenser 5 ou 6 millions pour être assuré que les 500 ou 600 millions qu'entraîne l'exécution du programme annuel seront dépensés d'une façon meilleure et plus profitable au pays. Cet argument peut certainement avoir sa valeur et je tenais à vous le faire connaître.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Ces messieurs entendent-ils dire que la flotte extrêmement importante qui a été construite par la Troisième République, sous de LANES-SAN, THOMSON et DELCASSÉ, et qui comprenait de grands cuirassés, a été mal construite ou d'une façon dispendieuse parce que les services des constructions navales étaient logés dans les mêmes locaux où ils sont aujourd'hui ?

M. LE MINISTRE.- Evidemment, je ne crois pas qu'ils veuillent dire cela; ils estiment seulement que le service des constructions navales, par le fait qu'il y a actuellement un nombre de types de bâtiments de plus en plus nombreux, dont les installations sont de plus en plus compliquées, exige évidemment un nombre plus considérable de techniciens et des locaux moins exigus. Mais je dois dire à M. LE RAPPORTEUR GENERAL que si j'ai tenu à exposer cet argument, qui, à mon avis, a sa valeur, mon premier soin, dès que j'ai été mis au courant de cette question, a été de prescrire la mise à l'étude des moyens par lesquels on pourrait éviter ces constructions. Par conséquent, en principe, je ne suis pas opposé à

votre manière de voir. D'ailleurs, vous trouverez dans le rapport de M. CHAPPEDELAINE....

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Une plaidoirie sans arguments sérieux.

M. LE MINISTRE.- Vous y trouverez évidemment une plaidoirie en faveur de cette construction, mais le plus sérieux des arguments est la proximité du bassin des carènes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je prends acte Monsieur le Ministre, de votre déclaration que vous n'êtes pas d'un avis opposé au nôtre; elle est très importante.

M. LE MINISTRE.- M. CHERON a lui-même examiné l'installation de ce service au ministère et plusieurs de vos collègues de la commission de la marine l'ont également visitée.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je l'ai visitée.

M. LE MINISTRE.- Elle n'est pas aménagée.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Le service des constructions navales est un des plus importants du ministère de la marine; par conséquent sa place ne devrait pas être dans un grenier, mais dans un local important du ministère de la marine. Peut-être pourrait-on trouver dans les locaux de la rue Royale un aménagement différent. Je sou mets respectueusement cette suggestion à M. LE MINISTRE DE LA MARINE.

M. LE MINISTRE.- Je vous remercie, mais l'immeuble de la rue Royale n'appartient pas au ministère de la marine, il appartient au service des bâtiments civils.

M. LE PRESIDENT.- Comme toutes les installations des ministères.

M. LE MINISTRE.- Pas toutes ! Nous avons, par exemple

un bâtiment, celui des services hydrographiques, qui nous appartient.

M. LE PRESIDENT.- Il appartient à l'Etat.

M. LE MINISTRE.- Il dépend directement du ministère.

M. LE PRESIDENT.- Tous les locaux dans lesquels sont installés des ministères appartiennent à l'Etat. Ils sont à la disposition des services des différents ministères : marine, colonies, guerre, etc, etc, et dès que l'un d'eux est inutilisé ou inutilisable il est remis au Domaine pour servir à d'autres fins, mais tous ces locaux appartiennent à l'Etat.

M. LE MINISTRE.- C'est certain, Monsieur le Président, mais la distinction que j'entends faire est la suivante : si je désire faire un aménagement, une modification, un exhaussement, une construction dans l'immeuble de la rue de l'Université je puis agir directement en accord avec le Parlement, sans m'entendre avec mes collègues de l'instruction publique et le service des bâtiments civils.

M. LE PRESIDENT.- C'est une mauvaise chose, à mon avis.

M. LE MINISTRE.- De même que pour les casernes qui dépendent du ministère de la guerre, celui-ci ne consulte pas le service des bâtiments civils pour les modifications qu'il a à faire; pour les modifications que je dois envisager j'ai eu affaire avec le service des bâtiments civils à l'Université parce que, il y a des bâtiments qui dépendent du service des bâtiments civils et des bâtiments qui dépendent d'ailleurs. Les architectes des bâtiments civils ne simplifient pas toujours la

tache des administrations qui sont en relations avec eux.

M. LE PRESIDENT.- On comprend très bien que le ministère de la guerre ait un service spécial : Le génie militaire pour faire examiner et réaliser les constructions qui lui sont nécessaires pour ses casernements ; mais le ministère de la marine est bien obligé de recourir aux services des bâtiments civils.

M. LEON PERRIER.- Il ne faut pas oublier que le ministère de la marine est placé dans un bâtiment classé comme monument historique et que cela rend très difficile le moindre aménagement.

M. LE PRESIDENT.- Permettez-moi de vous dire qu'il faudrait supprimer le service des bâtiments civils si chaque ministère pouvait faire construire à sa guise, suivant les nécessités qu'il croit indispensables, les bâtiments dans lesquels il veut mettre ses installations. Le ministère des colonies a été déplacé du pavillon de Flore et installé dans un immeuble de l'Etat, rue Oudinot, ancien hôtel Rapp. Ce sont les services des Beaux-Arts et des Bâtiments civils qui ont procédé à cette installation.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- D'ailleurs j'en reviens toujours à ce fait que la plus belle marine qu'ait eue la France, celle de la Troisième République, a été créée dans l'immeuble de la rue Royale; on ne possédait pas même à ce moment l'immeuble de l'avenue de Suffren où ont été installées spacieusement les services de l'Ecole supérieure de la marine. Depuis nous avons donné de nouveaux locaux à la marine; je les ai visités; il n'y a pas que les bassins des caènes; sur lesquels on s'excite-

permettez-moi l'expression, - à cause de cette question de proximité. Malgré cela, je crois que la place des services de la marine est rue Royale. Si l'on tient tout de même à cette proximité des bassins des carènes c'est une question gouvernementale; vous avez, dans ce cas, l'immeuble de l'avenue de Suffren : il suffirait de le partager avec les services qui ont débordé de l'école supérieure de la marine, ou même de la loger ailleurs. Vous auriez là encore un immeuble qui appartient à la marine et qui serait suffisant. Nous estimons, aussi bien pour cette question que pour celle de la Coopération intellectuelle, qu'il est contraire à une saine administration de nos finances de vouloir toujours acquérir des immeubles ou des terrains alors que la France n'a pas le sou pour acheter des terrains ou construire des immeubles. Efforçons nous de conserver ceux qui existent, c'est déjà beaucoup et ne cherchons pas, puisque nous n'en avons pas les moyens, à en construire de nouveaux.

M. LE MINISTRE.- J'ai commencé par dire que je suis tout à fait d'accord, sur le principe, avec la commission.

M. LE RAPPORTEUR.- Je vous en remercie.

M. LE MINISTRE.-..... de même que dans la question de la coopération intellectuelle, comme député, j'étais exactement d'accord avec vous sur ce point. Par conséquent, j'ai conservé les mêmes idées, mais j'ai tenu tout de même - c'est mon devoir de ministre - à vous mettre au courant des observations et des remarques qui ont été faites aussi bien que des études entreprises, car je dois avouer que j'ai étudié la question et que je ne suis pas encore arrivé à une solution que je puisse considérer comme définitive.

En ce qui concerne le ministère on a envisagé la surélévation d'un étage de la toiture vitrée d'une part, sur la rue St Florentin, et d'autre part, entre la cour du ministère et la petite cour du magasin. De l'avis des architectes du ministère, ces constructions paraissent techniquement possibles, mais un projet détaillé, dont le service technique s'occupe en ce moment serait cependant nécessaire pour être soumis au service de voirie de la Ville de Paris.

C'est une solution.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Ce sont des dépenses nouvelles et nous prétendons que la marine ne doit pas développer ses services à terre, parasites, alors que dans nos ports le nombre des navires est inférieur à ce qu'il était autrefois. Il y a là quelque chose qui indique la décadence et vous le savez bien, vous le biologiste : c'est un phénomène connu que lorsqu'il y a des organes périmés on développe les organes parasitaires. Et c'est ce que nous ne voulons pas.

M. LE MINISTRE.- Vous avez parlé de la rue Royale, mais M. LEON PERRIER a bien fait ressortir qu'il y avait, à cet égard, des difficultés, du fait que le bâtiment était classé. Il y a aussi la question du transport de la rue Octave Gréard. J'ai trouvé des études, faites antérieurement à mon arrivée au ministère dans lesquelles on déclarait qu'il était tout à fait possible; on a proposé de louer des locaux pour y installer certains services qui sont actuellement rue Octave Gréard : je dois dire que cette solution ne me paraît pas non plus très acceptable. Cependant, on doit tout de même reconnaître, à ce point de vue que l'Ecole du Génie maritime, qui est ins-

tallée là maintenant, - elle était autrefois boulevard Montparnasse, - avec la complexité de plus en plus grande des questions techniques et la complication des navires...

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Excusez-moi de vous interrompre : je ne suis pas un ingénieur ni un technicien, mais je ne suis pas du tout convaincu par l'argument qui vous a été fourni et j'estime que la technicité de la construction d'un cuirassé il y a 20 ou 30 ans était autrement difficile que le rafistolage de ces croiseurs ex-allemands, auquel j'ai d'ailleurs assisté. Vous n'avez que de petites unités; elles ne présentent pas un caractère de technicité extraordinaire. D'ailleurs, on a bien fait une première tranche avec le personnel existant; pourquoi vouloir augmenter ce personnel pour la seconde tranche. Cela ne se comprend pas et votre esprit scientifique, qui est animé du désir patriotique de défendre nos finances ne peut par là même défendre de telles propositions. Il aurait donc fallu tout ce personnel en 1922, pour la première tranche; on ne nous l'a pas demandé, et d'ailleurs, j'y aurais, à ce moment, regardé à deux fois, comme le fait aujourd'hui mon successeur, M. Chéron. En fait, nous assistons à une offensive des services, offensive qui a toujours existé et que je connaissais déjà lorsque j'étais rapporteur du budget de la marine; elle s'est reproduite aujourd'hui à la chambre des Députés : voilà la vérité. On a dit : "c'est indispensable si cela ne se fait, rien ne marchera. Cela, permettez-moi de le dire, c'est l'esprit de facilité, c'est le moindre effort, c'est le gaspillage des deniers publics, toutes choses contre lesquelles le Sénat s'est toujours élevé avec force.

M. LE MINISTRE.- Je répète que sur la question de la construction d'un immeuble nouveau, je suis tout à fait d'accord avec vous.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Et à nouveau je vous en remercie vivement.

M. HENRY CHERON.- Il ne me reste plus qu'à regretter que le ministère ait insisté sur la nécessité de cet immeuble et déclaré que les plans étaient prêts. Je suis allé aujourd'hui à la direction technique où l'on me les a montrés; après les déclarations de M. LE MINISTRE devant la commission faisant ressortir que la question n'est pas au point et qu'il ne s'est pas arrêté à un projet définitif, je dis à mon tour que la commission ne peut plus examiner cette question.

M. LE MINISTRE.- Je répète encore que sur la question de l'immeuble je suis d'accord avec vous. J'ai dit ces jours-ci - et je croyais l'avoir indiqué à M. CHERON que je suis tout disposé à prendre l'engagement de ne pas m'occuper de cet immeuble avant que la question me soit revenue après étude plus approfondie. Mais sur la question du renforcement des services techniques je me permets de ne pas être d'accord avec M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Si vos raisons sont bonnes, je m'inclinerai.

M. LE MINISTRE.- Vous dites qu'on a construit des bateaux avant guerre, c'est exact, c'est entendu, - on a fini par les construire, mais vous avez vu les chiffres donnés cette année à M. LE RAPPORTEUR du budget de la marine et je crois qu'on arriverait à un meilleur rendement des arsenaux par des études plus approfondies, je suis convain-

ou que c'est par le perfectionnement des techniques, par le fait de refaire des plans plutôt que de retoucher qu'on gagne sur la main d'oeuvre; - en d'autres termes, je considère qu'il est préférable de travailler davantage sur plans, de les recommencer jusqu'à trois fois si c'est nécessaire, en un mot que les dépenses pour les services techniques sont profitables parce que la dépense du travail sur le papier économise le travail de la matière.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous sommes absolument d'accord, MONSIEUR LE MINISTRE, mais ces principes on les trouve déjà sous COLBERT et toutes les fois que nous avons eu une grande marine ils ont été appliqués.

Je ne crois pas que M. de LANESSAN, qui était un esprit rigoureux, avec qui j'ai eu des entretiens non seulement sur la marine, mais sur les colonies et sur toutes questions, se serait prêté à des altérations de services des constructions navales, et cependant il était arrivé, dans le moindre temps, à construire six grands cuirassés qui ont fait la grandeur de notre marine avant guerre, - et nous ne pourrions pas dire aujourd'hui la même chose. Je ne crois donc pas que ces messieurs ^{aient} aujourd'hui besoin de plus de technicité et de secrétaires qu'autrefois. Pourquoi aurions-nous, avec une marine moindre, des services techniques plus nombreux ? Je ne le comprends pas !

Si l'on peut me prouver cela, j'accepterai la dépense, parce que j'aurai le sentiment de me rendre à une bonne raison, mais je n'aperçois pas celle-ci; j'attire votre attention et celle de M. LE MINISTRE sur ce point : la tranche navale du budget de 1922, que j'ai commencé à préparer lorsque j'étais rapporteur du budget, a été cons-

truite avec les services techniques de l'époque, elle a très bien réussi, tout le monde est d'accord à ce sujet, les bateaux sont bons : (il y a eu quelques insinuations faites par certains chantiers privés qui ont prétendu entre autres que, s'agissant de torpilleurs de l'Etat, ils n'étaient peut-être pas aussi bons qu'on le croyait, - je ne veux pas discuter là-dessus, parce que je ne le crois pas); pourquoi voulez-vous, au moment d'une seconde tranche, introduire la nécessité d'une construction d'immeuble et une augmentation du personnel parisien ?

Les services ont toujours tendance à se développer, mais nous ne le désirons nullement; c'est absolument nuisible pour les finances du pays.

M. LE MINISTRE.- C'est une chose entendue, mais il faut cependant faire attention à ceci. Prenons un exemple très simple : nous avons prévu la construction d'un transport d'aviation, c'est un bâtiment nouveau; les mouilleurs de mines et les croiseurs sous-marins sont également des types nouveaux; les travaux techniques relatifs à certains de ces bâtiments ne sont pas très avancés. Je n'étais pas ministre, et ce que je vais dire n'est qu'une hypothèse, mais on peut présumer qu'en 1922 le fait de l'arrêt des constructions maritimes pendant longtemps avait donné certaine latitude aux services techniques; actuellement, au contraire, ils travaillent à plein rendement; j'y suis allé inopinément l'autre jour, j'ai vu que les dessinateurs étaient bien occupés à un travail déterminé, j'ai constaté en même temps que, pour la plupart des bâtiments, il y a des retards, qu'il ne faut peut-être pas trop regretter parce que nous entrons dans une période où nous devons faire des économies; c'est pourquoi la commission de

la marine a été relativement contente quand je lui ai dit que les plans de notre transport d'aviation n'étaient pas prêts et qu'il ne pourrait pas entrer en chantier avant le milieu de 1926.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il y aura un report de crédit.

M. LE MINISTRE.- Parfaitement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Hier, nous nous sommes élevés à la tribune du Sénat contre ce fait que cette année l'ensemble des reports des crédits s'élevait à 760 millions. En ce qui concerne la marine, on nous a demandé en 1922 la construction de réservoirs de mazout comme une chose absolument indispensable à la Défense nationale; l'Etat-major général a écrit une lettre disant que ce serait un crime contre cette défense nationale que de ne pas voter immédiatement le nombre de millions nécessaires. Or, dans les rapports qui ont suivi, l'Etat-major général de la Marine a dit : "Les passations des marchés n'ont pas pu se faire, nous demandons le report de ce crédit. Cela a recommencé trois fois. Si c'était un crime contre la défense nationale de ne pas voter les crédits, c'en était un de ne pas passer les marchés en 1922. On nous apprend aujourd'hui encore qu'on va reporter des crédits considérables.

M. LE PRESIDENT.- M. LE RAPPORTEUR GENERAL vient de vous donner un exemple, et il aurait pu vous en donner bien d'autres, MONSIEUR LE MINISTRE.

M. LE MINISTRE.- Il ne s'agit que d'une somme insignifiante, et cela entraînera une diminution des crédits en 1926. Le transport d'aviation aurait donné lieu l'année prochaine à des dépenses considérables s'il avait été

réellement mis en chantier cette année, de sorte que le fait du retard apporté à sa construction entraînera des économies, non pas sur le chiffre actuel, mais sur la demande primitive pour le budget de 1926; cela nous permettra de satisfaire partiellement aux demandes faites par M. LE MINISTRE DES FINANCES pour les réductions. Ce retard dont je parlais résulte d'ailleurs de ce que le budget ne sera voté qu'en juillet.

M. HENRY CHERON.- Je désirerais poser à M. LE MINISTRE DE LA MARINE Une question au point de vue de la procédure. Il semble bien résulter de ce qui vient d'être dit qu'il abandonne cette dépense puisqu'elle n'est pas au point; or elle figure dans le crédit pour 500.000 francs, sous une forme générale, il est vrai, qui peut ne pas être appliquée ainsi. Je sais bien que M. LE MINISTRE va nous dire son désir de ne pas voir retourner le projet devant la Chambre des Députés. Pourrions-nous être assurés, dans le cas où le projet serait voté tel quel, en prenant acte de l'engagement de M. LE MINISTRE DANS LE RAPPORT qui serait déposé, que ce crédit ne serait pas utilisé pour la construction de l'immeuble en question ?

M. LE MINISTRE.- Je suis prêt à prendre l'engagement devant vous et à la tribune du Sénat d'étudier pour le budget de 1926 un projet relatif à l'installation des services techniques, et je crois que ce projet se traduira par un engagement de crédits qui ne seront pas nécessairement des crédits nouveaux mais pourront être pris sur d'autres chapitres, les réparations, les aménagements ; ils seront extrêmement inférieurs au chiffre prévu actuellement.

Je prendrai l'engagement de ne pas passer à l'exécu-

tion avant que vous ayez pu en délibérer. Rien ne serait engagé d'une pareille dépense avant un vote nouveau du Parlement.

M. PASQUET.- Je désire poser deux questions à M. LE MINISTRE. La première est relative au personnel. D'après l'article premier, il faudrait porter l'effectif à 17 ingénieurs du génie maritime de tous grades et 160 officiers des directions de travaux, agents techniques et ouvriers.

Je voudrais savoir combien, à l'heure actuelle, il y a de personnes de chacune de ces catégories, pour voir dans quelle mesure le personnel supplémentaire est demandé à PARIS.

M. HENRY CHERON.- M. LE MINISTRE n'a pas les renseignements, mon cher collègue, mais si vous le permettez je vais vous les communiquer; j'ai comparé pour le génie maritime les nombres pendant le premier semestre de l'année 1914, au premier mai 1925, et d'après le projet de loi actuel ; je me suis fait donner la liste des études confiées au service des constructions navales aux mêmes périodes.

"Génie maritime.- Ingénieurs de deuxième classe. 1 en 1914, 1 en 1925; Ingénieurs en chef et ingénieurs principaux....

M. PASQUET.- Je désire connaître simplement l'effectif total.

M. HENRY CHERON.- Ce nombre de 160 se compose d'un certain nombre de catégories que je voulais vous détailler, mais si vous voulez que je vous indique en bloc les of

ficiers directeurs de travaux, les agents techniques et les ouvriers, absolument dissemblables cependant, le total se montait pendant le premier semestre de 1914 à 96, il était de 101 au 1^{er} mai 1925, et le projet actuel prévoit 160. J'ai d'ailleurs donné des détails tout à l'heure pour expliquer la cause de cet accroissement j'avais le devoir de l'étudier, ce que j'ai fait.

Voyons maintenant quels sont les projets qui ont été soumis à l'étude des services.

Pendant le premier semestre de 1914; Projet de cuirassé de 29.000 tonnes; projet de croiseur-convoyeur de 6.000 tonnes; études diverses concernant les sous-marins. Au premier mai 1925, projet de croiseur protégé à tourelle double... et un nombre de travaux, petits et grands, beaucoup plus considérable que celui dont les services étaient chargés en 1914.

M. PASQUET.- Je voudrais poser une seconde question relative à l'article 3. On annonce comme dépense possible en 1925 la somme de 35 millions; en enlevant les 500.000 francs relatifs au bâtiment il reste 34.500.000 francs. Le ministre pense-t-il être en mesure de passer avant la fin de l'année les marchés correspondant aux commandes à faire d'après l'article premier ? Pense-t-il pouvoir dépenser les 35 millions dont il donne le détail dans l'article 3 ?

M. LE MINISTRE.- Je dois dire que je ne pense pas qu'on puisse dépenser toutes ces sommes en 1925, mais cela tient en partie au retard occasionné au vote de ce projet. Voici en tout cas ce qui en est pour les divers éléments du programme :

Pour le croiseur de 10.000 tonnes, il pourra être commencé en septembre 1925; il va remplacer à Brest celui qui sera construit; une partie de la dépense pourra ainsi être faite. Pour les contre-torpilleurs, les dépenses ordonnant la mise en chantier ne pourront être expédiées qu'en octobre 1925; pour les torpilleurs, dès que la loi sera promulguée et que la commission des marchés industriels aura accepté les prix, soit en août 1925. Pour les sous-marins de première classe, les marchés sont terminés et les dépenses pourront être expédiées fin juillet; pour les sous-marins mouilleurs de mines, la mise en chantier aura lieu en octobre 1925. En ce qui concerne les mouilleurs de mines de surface, les projets ne seront terminés que dans le premier semestre de 1926 et le port de Lorient ne pourra commencer les travaux qu'en octobre de la même année. Enfin, nous pensons que les marchés pour le transport d'aviation pourront être notifiés en juillet 1926.

M. PASQUET.- Il vous semble donc bien qu'à moins de faire des avances sur matériaux constitués aux différents chantiers qui n'ont pas reçu les commandes, à moins de leur donner des sommes déterminées pour les achats de matériaux, vous ne pourrez pas dépenser les crédits qui vous sont ouverts.

Je ne suis pas hostile au projet, je l'accepte même, mais il me paraît inutile de surcharger les articles de 1925 d'une somme qui ne trouvera son utilisation qu'en 1926.

On peut approuver le principe de la dépense, mais l'article 3 donne les sommes réelles à dépenser en 1925. Si, étant donnée la date où les marchés seront passés, on ne peut tout dépenser avant la fin de l'année, je de-

mande une réduction des crédits, afin de ne pas surcharger l'exercice 1925, tout en maintenant en principe l'expansion du programme lui-même.

M. LE MINISTRE.- Il faut remarquer que ces dépenses sont extrêmement faibles par rapport au total des dépenses que doit entraîner ce projet, soit près de 850 millions; ce ne sont que des commencements. Même dans quelques mois, surtout pour les bâtiments construits dans les arsenaux, nous aurons bien des salaires et des matériaux utilisés dans ce commencement de construction.

M. LE PRESIDENT.- M. PASQUET a, je le crois, raison. Vous allez engager l'exécution du programme en son entier, vous passerez des marchés qui permettront aux arsenaux de s'approvisionner en matériaux et, les cas échéant, d'utiliser la main d'oeuvre dans une certaine mesure; mais jamais vous n'emploierez pas les 35 millions dans le courant de l'exercice. Il est donc inutile de voter ces crédits; on devrait inscrire au budget de 1925 une somme que je ne veux pas fixer, mais qui serait inférieure, et le surplus serait reporté sur 1926.

M. LE MINISTRE.- Monsieur le Président, il ne s'agit pas de crédits nouveaux, mais de crédits qui se confondront avec ceux accordés par le budget....

M. LE PRESIDENT.- Je vous demande pardon. Vous demandez un crédit de 35 millions pour 1925; il est la reproduction de la partie du programme qui sera acceptée cette année.

M. LE MINISTRE.- Ces 35 millions sont une simple évaluation. Vous avez déjà voté les chapitres correspondants du budget et ces chapitres peuvent être considérés comme définitifs, comme tout article voté à la fois par les deux

Assemblées à moins que le budget soit rejeté dans son ensemble. J'essaierai d'ailleurs d'obtenir le vote de ce projet avant celui du budget; or, il ne fait, ainsi que je le disais tout à l'heure, qu'une évaluation correspondant aux mises en chantier; il dit in fine que ces crédits se confondront avec ceux qui seront accordés par le budget.

M. LE PRESIDENT.- Pas du tout, ces crédits viendront en augmentation. Ils seront incorporés dans le budget en addition, ceci est inscrit dans le projet.

M. LE MINISTRE.- C'est exact, et je m'excuse d'avoir commis cette erreur.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- On a introduit à l'article 1^{er} une disposition qui me frappe : "Le Ministre de la Marine... est autorisé à aménager, dans le voisinage du bassin des carènes, les installations nécessaires..." C'est une rédaction tout à fait curieuse dans une législation et qui laisse à désirer. M. le Ministre a reconnu lui-même qu'il lui était peut-être utile d'avoir près de lui ses services de constructions navales. Si intéressant que soit le bassin des carènes. Il l'est cependant moins que le ministre et le chef d'Etat-Major général. Pourquoi les députés veulent ils cela, pour construire de nouveaux batiments sur des terrains provenant des anciennes fortifications ?

M. HENRY CHERON.- Je voudrais apporter une observation pour préciser le point du débat. La construction de l'immeuble est abandonnée. La question qui se pose est celle-ci : Va-t-on faire des modifications au projet de loi et le renvoyer à la Chambre des Députés ? J'ai le devoir de dire à la commission qu'il est extrêmement ur-

gent de voter cette partie de la seconde tranche du programme naval.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Cependant, le ministre dit que l'on ne pourra rien faire cette année.

M. HENRY CHERON.- Il pourra dépenser 20 millions sur les 35 prévus par le projet. J'ai fait sur ce point une étude très consciencieuse de la question, vous avez vu dans quels détails j'ai pénétré. Il y a d'une part des nécessités militaires, d'autre part des nécessités économiques, au point de vue du rythme des travaux, tant dans les arsenaux que dans les chantiers de l'industrie privée, qui font que cette fraction de la seconde tranche ne peut pas être ajournée plus longtemps. Avant qu'aucune question fut posée je vous ai fait observer qu'à mon avis le ministre ne pourrait pas employer plus de 15 à 20 millions sur ces crédits qui vont s'ajouter aux prévisions budgétaires.

Comme il y a très grande urgence à voter ce projet et que, sans cela, il y aurait une véritable désorganisation dans les arsenaux et dans les chantiers, M. le ministre pense-t-il, si une modification est apportée, pouvoir faire venir le projet en temps utile à la Chambre ? Sinon, j'appelle l'attention de la Commission sur le danger qu'il y aurait à faire des modifications.

En ce qui concerne les 35 millions, s'ils ne sont pas employés tous, cela occasionnera un report; cela peut avoir une influence sur l'apparence, mais pas sur la réalité, sur la Trésorerie.

Pensez-vous, Monsieur le Ministre, obtenir de la Chambre une nouvelle discussion du projet avant la séparation des Assemblées ?

M. LE MINISTRE.- C'est par ces déclarations que je terminerai à moins que la Commission ait autre chose à me demander. Je considère que les dates que je viens d'indiquer, et qui montrent que plusieurs commandes pourront être passées en juillet, août et septembre, font ressortir le fait que, le projet n'étant pas voté avant les vacances parlementaires, il en résulterait les plus graves inconvénients au point de vue du chômage, d'une mauvaise utilisation de la main-d'œuvre dans les arsenaux ou dans l'industrie. Je considère par conséquent comme indispensable le vote avant les vacances.

D'autre part, je connais l'ordre du jour de la Chambre et je sais combien il est chargé; je connais la méthode de travail qui est appliquée et je ne pense pas qu'il soit possible de faire voter ce projet par l'autre Assemblée avant sa séparation s'il est modifié au Sénat

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Dans ce cas, je^{ne} veux pas retarder le vote du projet, malgré la mauvaise rédaction du texte; mais je demande à M. le Ministre de bien vouloir réitérer à la Commission qu'il ne tiendra qu'un compte très relatif du paragraphe 2 de l'article 1^{er}. Vous vous engagez à ne pas "aménager, dans le voisinage du bassin des carènes, les installations et le matériel nécessaires au service technique des constructions navales." avant d'avoir soumis aux Commissions des Finances des deux Chambres des propositions nouvelles à cet effet. La question reste entière.

M. HENRY CHERON.- Il sera pris acte de l'engagement dans le rapport.

M. LE MINISTRE.- C'était d'ailleurs une autorisation donnée au ministre et non une obligation qui lui était im-

posée.

M. PASQUET.- Je n'insiste pas, car j'ai confiance en M. le Ministre de la Marine, après ces déclarations, sur les modifications convenues pour le paragraphe 2; mais il est un peu troublant de penser que, si M. le Ministre d'aujourd'hui était remplacé par un ministre nouveau, - ce qui peut se voir, après tout, - celui-ci serait dans l'obligation d'accepter que le nombre d'ingénieurs soit porté de 101 à 160.

Je reprends l'argument de M. le Rapporteur Général; je considère qu'il y a assez de personnel pour faire, dans les conditions les meilleures, les batiments indiqués à l'article 1^{er}.

J'ajoute que je ne suis pas extrêmement impressionné par la déclaration en ce sens que, lorsqu'on veut faire voter par les Chambres un projet, même modifié, on y arrive. Je ne citerai pas de précédent, mais cela me serait facile. Je connais assez le pouvoir et l'activité de M. le Ministre de la Marine pour savoir qu'il triompherait des résistances de la Chambre s'il venait devant elle avec cette ferme intention.

J'ai trop de sympathie pour M. le Ministre pour insister, mais je lui demande de prendre l'engagement formel que nous lui demandons, de sorte que nous puissions en faire état.

M. LE MINISTRE.- Je crois pouvoir dire, en ce qui concerne la Chambre, que j'ai fait un effort exceptionnel en faisant voter à la fin du mois d'avril le projet, dans une séance où il y a eu le minimum de débat. J'ai usé de l'influence que je peux avoir sur beaucoup de mes collègues, je suis arrivé à mes fins, mais vous pouvez être

certaines que, si le projet revient devant la Chambre, les choses se passeront autrement. Nous avons là-bas certain groupe, que vous ignorez heureusement au Sénat, et qui en profiterait pour instituer un grand débat; on mettrait en cause toute la politique maritime de la France, on reviendrait sur la question du Maroc, il y aurait des interventions multiples; il n'est donc pas possible de faire passer cette discussion en fin de session, S'il s'agissait de revenir devant une Assemblée qui est la sagesse même, comme le Sénat, pour de simples modifications de style, comme c'est le cas, on pourrait le faire; mais, à la Chambre, je crois réellement que ce n'est pas possible.

Croyez bien que je ne dis pas cela par esprit de facilité, parce que j'éprouve de la répugnance à prendre la peine de revenir devant la Chambre; je pense simplement que nous nous heurterions à de grosses difficultés.

M. LE PRESIDENT.- Avant que vous ne partiez, Monsieur le Ministre, je tiens à bien établir que, le projet de loi ayant été voté à la Chambre des Députés dans la dernière semaine d'avril et nous ayant été transmis, il nous a été impossible, à partir de ce moment, de l'examiner et d'en délibérer en Commission.

Aussitôt la rentrée des Chambres, notre Commission, par l'intermédiaire de son rapporteur, a fait toute diligence; le rapport était prêt à être présenté lorsque la Commission de la Marine a invoqué des motifs de procédure et a arrêté ainsi la mise en discussion du projet de loi. Nous avons examiné le projet toute affaire cessante : Dès que la Commission de la Marine a eu délibéré et que son rapport a été distribué, M. le Rapporteur du bud-

get de la Marine a été prêt à discuter devant nous. Je fais donc les réserves nécessaires au sujet des retards dont vous vous plaignez.

M. LE MINISTRE.- Je me permets de répondre encore un mot à M. le Sénateur. Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure à M. le Rapporteur, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous sur cette question des agents techniques. Il y a d'ailleurs une fixation budgétaire annuelle à l'occasion de chaque budget et vous pouvez faire des observations si vous trouvez qu'il y a des abus. D'autre part, il faut reconnaître que si vous considérez non seulement les entreprises publiques mais encore les entreprises privées, vous pouvez y trouver actuellement une centralisation des études. Il y a ainsi des économies; au lieu d'avoir des batiments construits l'un à Lorient, l'autre à Cherbourg, par exemple vous n'en avez dans ces conditions qu'un seul qui suffit.

C'est d'ailleurs une faculté que l'article du projet me donne et non une obligation qui m'est imposée. Je n'userai de l'autorisation qu'avec prudence, mais je ne veux pas dire que je n'en userai pas du tout.

M. HENRY CHERON.- Pour préciser le point où nous en sommes, il s'agirait de ne pas modifier le projet, à cause des inconvénients qu'il y aurait à le faire retourner devant la Chambre des Députés mais un certain nombre d'engagements de la part de M. le Ministre interviennent, engagements que j'aurai le soin de noter dans mon rapport. Pour les constructions, il ne se présente pas de difficulté; pour l'immeuble, il reste bien entendu qu'on ne fera rien avant un nouveau vote du Parlement. En ce qui concerne le personnel, je demande à mon ami M. Pasquet

que les chiffres ne soient pas modifiés et que l'on se fie à M. le Ministre qui déclare avoir l'intention de faire de son mieux.

J'ai le devoir de dire ici que j'ai été très frappé de l'augmentation considérable des résultats du travail des arsenaux. Il y a toute une campagne qui est menée contre eux et qui n'est pas toujours désintéressée. Si cela détermine un meilleur rendement, il ne faudrait pas que le ministre qui aurait besoin d'un spécialiste pour des bâtiments ayant certaines particularités se le voit refuser. Nous demandons par conséquent à M. le Ministre de faire de son mieux, et le rapporteur de la Commission exercera son contrôle afin que toutes les dépenses qui pourront être évitées le soient.

M. LE MINISTRE.- Je remercie la Commission des finances de ses efforts pour hâter le vote de ce projet, et je lui demande s'il serait possible de le faire venir en discussion au Sénat avant le budget.

M. LE PRESIDENT.- La Commission a pour habitude d'opérer rapidement. Soyez sans inquiétude, Monsieur le Ministre, nous présenterons le rapport au Sénat dans le plus bref délai et nous lui demanderons de délibérer le plus vite possible.

M. LE MINISTRE.- Je vous en suis reconnaissant.

M. LE PRESIDENT.- Nous vous remercions, Monsieur le Ministre de vos déclarations, et nous vous redonnons votre liberté.

DELIBERATION DE LA COMMISSION

M. LE PRESIDENT.- Vous avez entendu, messieurs les explications de M. le Ministre de la marine et vous allez

être appelés à vous prononcer.

M. PASQUET.- Il faut qu'il soit bien entendu que la question du renforcement du personnel technique n'est pas liée à celle de l'exécution du programme naval. Je demande à M. le Rapporteur spécial de bien faire la distinction entre ces deux choses.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Je ne manquerai pas de le dire; mais j'ai l'impression très nette que le service technique des constructions navales, tel qu'il est constitué, n'est pas en état de faire aussi rapidement qu'il serait désirable, face au travail qui lui incombe.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix l'article 1^{er}, ainsi conçu :

"Le Ministre de la Marine est autorisé :

" 1^{er} A mettre en chantier :

1 croiseur léger;

3 contre-torpilleurs;

4 torpilleurs;

7 sous-marins de 1^{re} classe;

2 sous-marins mouilleurs de mines;

1 mouilleur de mines de surface;

1 transport d'aviation.

2^o A aménager, dans le voisinage du bassin des carènes, les installations et le matériel nécessaires au service technique des constructions navales, et à porter l'effectif du service technique des constructions navales, par prélèvement dans les ports et établissements et mutations, et en accord avec les fixations budgétaires annuelles, jusqu'à l'effectif total suivant (en sus du chef de service).

17 ingénieurs du génie maritime de tous grades;

160 officiers des directions de travaux, agents techniques et ouvriers;

Effectif total qui correspond au fonctionnement normal à envisager pour de longues années."

Je le mets aux voix sous les réserves faites par la Commission qui a pris acte des déclarations par lesquelles M. le Ministre en a reconnu le bien fondé.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je vous demande M. le Président, d'en prendre acte d'une façon ne laissant place à aucune ambiguïté, au moyen d'un échange de lettres avec M. le Ministre de la Marine.

M. LE PRESIDENT.- C'est entendu.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Les réserves dont vient de parler M. le Président s'entendent bien ainsi : Pas de construction d'immeuble sans une loi nouvelle. Quant au personnel, la Commission compte sur le ministre pour le comprimer le plus possible dans les limites du bon fonctionnement du service.

M. LE PRESIDENT.- Parfaitement.

L'article 1^{er} est adopté sous cette double réserve.

Les autres articles du projet sont adoptés.

La Séance est levée à 19 heures 1/4.

Le Président
de la Commission des Finances :


